

admettre qu'*"on ne peut pas tout contrôler."* Autrement dit, priorité aux dossiers à forts enjeux financiers. *"Plus les sommes engagées sont importantes, plus elles méritent une attention particulière"*, se justifie Bertrand Diringer, qui rédige une quarantaine de rapports par an.

Son confrère François Ecalle va même jusqu'à évoquer *"un principe de réalité"* que l'on pourrait résumer ainsi : *"Plus c'est petit en taille, plus ça passe."* En clair, une grande ville sera toujours en haut de la pile de dossiers à traiter. Des faits délictueux peuvent être portés à la connaissance du procureur de la République. Mais la sanction pénale est *"rare"* et *"compliquée"*.

"Sauf à prouver qu'un marché public a été truqué, quels critères voulez-vous utiliser pour juger que l'argent public a été mal utilisé pour tel ou tel projet ? Tout ça est finalement assez subjectif."

— **François Ecalle, ancien magistrat à la Cour des comptes**
à franceinfo



A écouter les deux magistrats, la seule sanction véritable est celle des urnes. *"C'est aux électeurs de dire que telle ou telle équipe municipale a foiré"*, continue François Ecalle. Bertrand Diringer va dans le même sens : *"Une mauvaise gestion peut coûter un scrutin."* C'est d'ailleurs ce qui ressort de chaque [baromètre du Cevipof sur la confiance dans les élus](#). *"Ce que leur demandent les gens, c'est de tenir leurs engagements et de ne pas faire n'importe quoi avec la caisse, détaille le politologue Bruno Cautrès. Le fameux argument des dotations de l'Etat qui baissent ne fonctionne plus quand l'élu fait n'importe quoi. Les municipales sont un bon test."*